

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Décret n°95-636 du 6 mai 1995

Exercice 2013

Récolte de Miscanthus



SIAEP  
2, rue de l'école  
68210 AMMERTZWILLER  
Tél 03 89 25 34 09  
Fax 03 89 25 92 41 [siaep.ammertzwiller@wanadoo.fr](mailto:siaep.ammertzwiller@wanadoo.fr)

# SOMMAIRE

I)	Les caractéristiques générales du service.....	3
a)	Objet.....	3
b)	Conditions particulières.....	3
c)	La nature exacte des compétences .....	3
d)	Travaux nécessaires au fonctionnement du service .....	4
e)	Les responsabilités civiles et pénales .....	4
II)	Présentation Générale du Syndicat Intercommunal .....	4
a)	Localisation des principaux points de prélèvement et capacité .....	4
b)	Les ouvrages de stockage.....	5
c)	Plan simplifié du réseau .....	6
d)	Coupe schématique du réseau .....	6
e)	Schéma d'alimentation en eau du SIAEP .....	7
f)	Les Abonnés .....	8
g)	Caractéristiques du réseau.....	8
h)	Caractéristiques des branchements.....	8
i)	Volumes produits .....	9
j)	Volumes distribués.....	9
k)	Evolution de la distribution .....	9
l)	Indice linéaire de pertes en réseau.....	10
m)	Evolution du rendement .....	10
n)	Rendement par secteur de distribution .....	10
o)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....	10
III)	Qualité de l'eau .....	11
a)	Puits de Schweighouse :.....	11
b)	Puits d'Ammertzwiler :.....	11
	Qualité de l'eau du robinet .....	12
c)	Branchements en plomb .....	14
d)	Eau distribuée :.....	14
e)	Indice d'avancement de la protection de la ressource.....	14
IV)	Le prix de l'eau .....	15
a)	Détail du prix de l'eau .....	15
b)	Récapitulatif du prix de l'eau .....	15
c)	Facture type semestrielle de 60 m <sup>3</sup> .....	16
d)	Taxe et frais annexes .....	17
1)	Taxe de branchement .....	17
2)	Participation aux frais de gestion :.....	17
V)	Investissements réalisés par le SIAEP en 2013.....	17
VI)	Suivi de travaux réalisés par le SIAEP.....	18
VII)	Les dettes du Syndicat.....	18
VIII)	Travaux d'entretien en 2013 .....	18
IX)	Bilan d'exploitation.....	19
a)	Dépenses d'exploitation .....	19
b)	Recettes d'exploitation.....	19
X)	Prévisions investissements et travaux .....	19
	ANNEXES : note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse .....	21

## EXERCICE 2013

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE

#### DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

## l) Les caractéristiques générales du service

La distribution publique de l'eau potable s'étend sur l'ensemble du territoire des 10 communes rurales adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ammertzwiler Balschwiller et environs.

### a) *Objet*

Le SIAEP exerce d'une part les activités de production d'eau potable par l'exploitation des puits d'Ammertzwiler et de Schweighouse et d'autre part la distribution sur l'ensemble des 10 communes : Ammertzwiler, Balschwiller, Bernwiller, Buethwiller, Diefmatten, Eglingen, Falkwiller, Gildwiller, Hagenbach & Hecken.

### b) *Conditions particulières*

Les travaux d'extension, de modification, d'entretien, de réparation et de branchement sur le réseau d'eau potable sont effectués par l'entreprise SOGEST dans le cadre d'un marché négocié à bons de commande avec effet au 01/07/2013 en application des articles 35, 65, 66 & 71. La durée du contrat est fixée à 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction. Les commandes des travaux se font au fur et à mesure des besoins et à la demande du Syndicat.

L'entretien du matériel de pompage et la surveillance des sites d'Ammertzwiler, des réservoirs de Gildwiller d' Hagenbach et les puits de Schweighouse sont assurés par la Société 2CAE. La durée du contrat est fixée à un an, reconductible chaque année.

### c) *La nature exacte des compétences*

Le service est exploité en régie.

Il concerne l'entretien, le fonctionnement et l'investissement continu des ouvrages, toutes les relations avec les usagers (demande d'abonnement, de réalisation de branchement, relevé d'eau, renseignements, conseils etc...) et la facturation d'eau.

Une secrétaire, un technicien et ponctuellement des releveurs assurent le service aux abonnés du Syndicat d'eau.

#### **d) Travaux nécessaires au fonctionnement du service**

Les travaux de réparation et renouvellements des réseaux jusqu'au compteur inclus sont à la charge du Syndicat. Lors de la réunion du 24/01/2006, le Comité Directeur a décidé l'installation systématique de bornes de comptage en limite de propriété en cas de réparation de fuite, ou de remplacement de conduite ou de rétablissement de branchement. Le SIAEP restant responsable jusqu'au compteur. Les compteurs en service appartiennent au Syndicat qui les loue aux abonnés.

#### **e) Les responsabilités civiles et pénales**

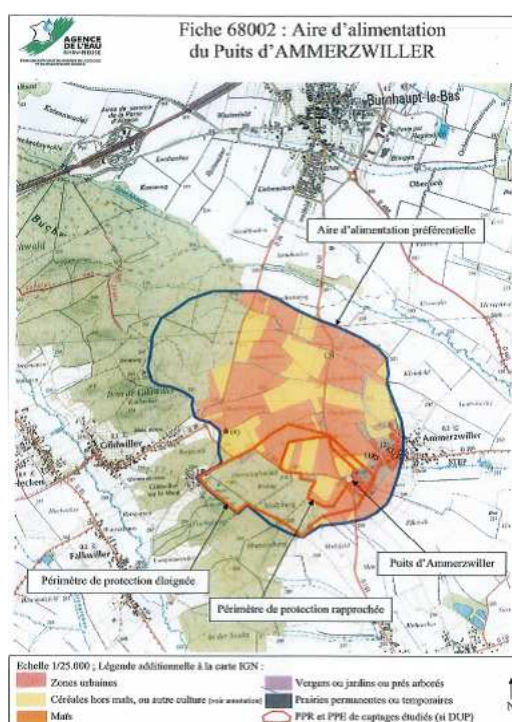
Le SIAEP est responsable de la qualité de l'eau distribuée. Il est responsable des dommages liés à l'existence des ouvrages dont il est propriétaire. Il a le devoir d'information à l'égard des usagers.

## **II) Présentation Générale du Syndicat Intercommunal**

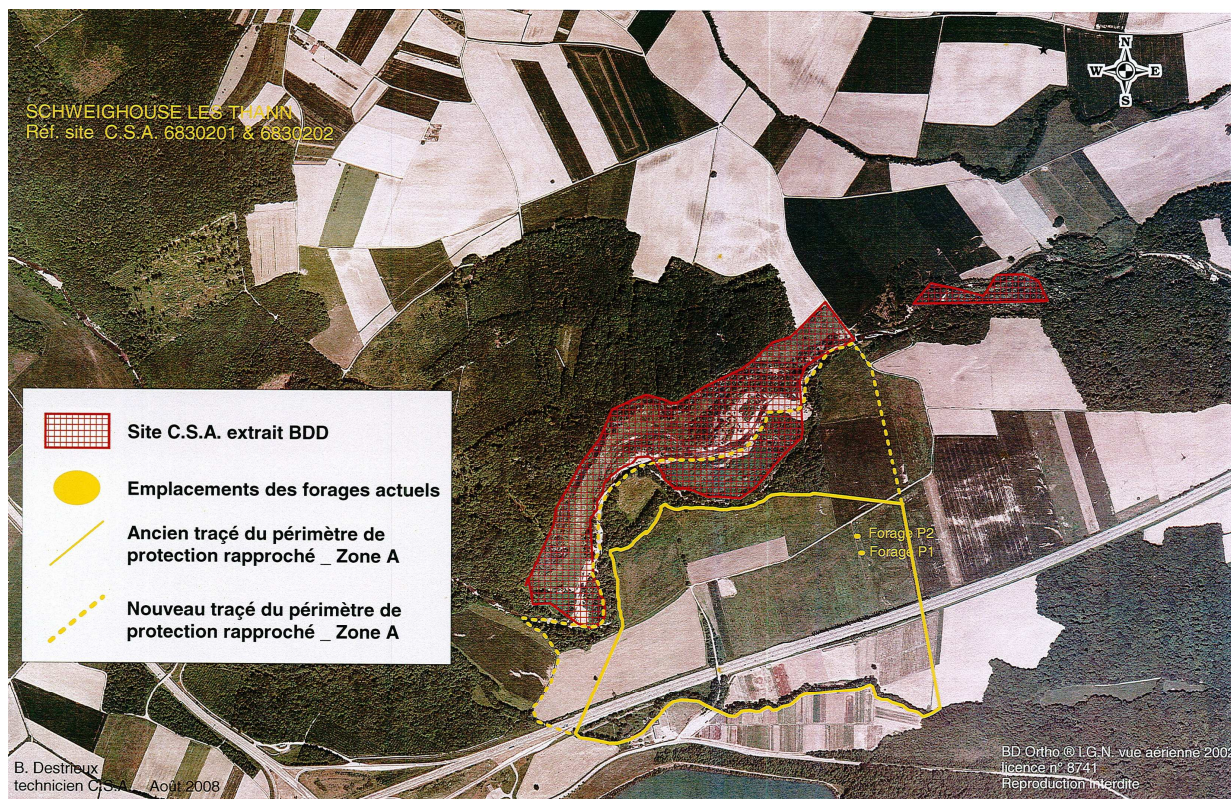
#### **a) Localisation des principaux points de prélèvement et capacité**

Le SIAEP d'Ammertzwiler Balschwiller et environs est alimenté par le puits d'Ammertzwiler (DUP du 1<sup>er</sup> avril 1977 – arrêté n° 49954) et les 2 puits de Schweighouse (DUP du 02 avril 2009 – arrêté n°2009 09219).

- Puits d'Ammertzwiler : pompe avec variateur de vitesse de 10 à 40 m3/h



- Puits n°1 de Schweighouse : débit de 50 m<sup>3</sup>/h
- Puits n°2 de Schweighouse : débit de 70 m<sup>3</sup>/h.

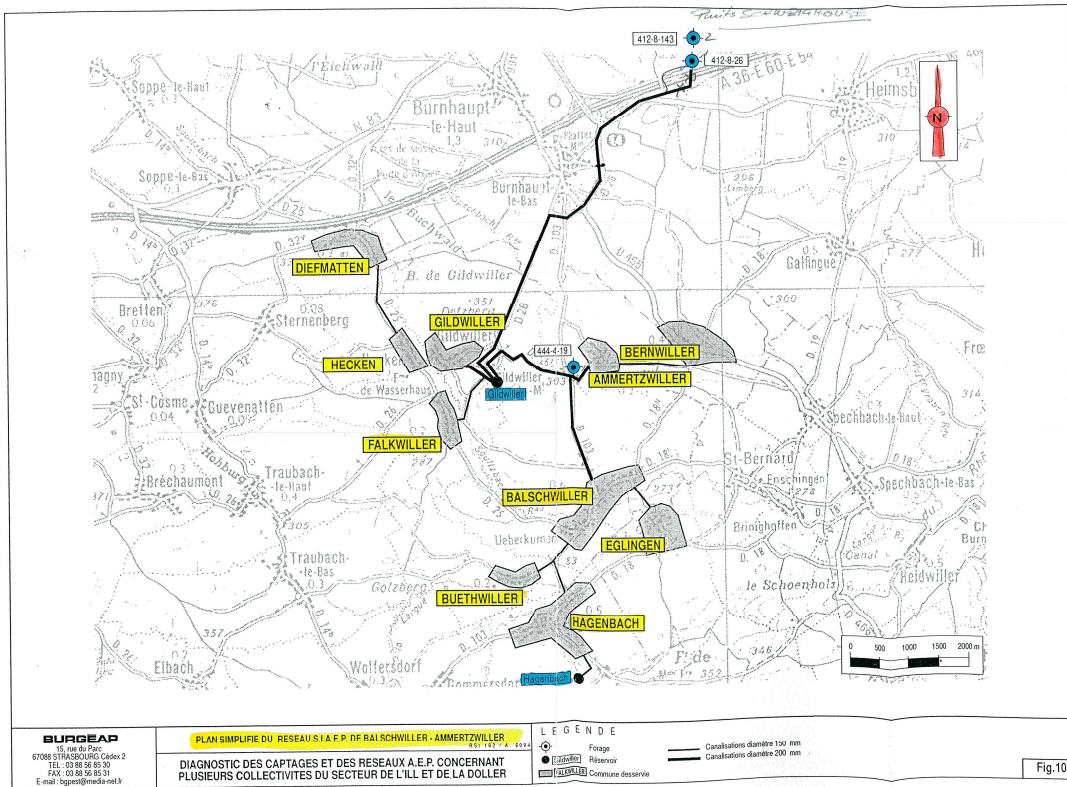


Il existe une convention d'entraide de service public d'eau potable entre le SIAEP de la Vallée de la Doller et notre Syndicat. Chacune des deux collectivités s'engage à aider, au mieux de ses possibilités, la collectivité qui sollicite une fourniture de secours d'eau potable. Cet engagement porte sur les volumes ainsi que sur la rapidité de mise en œuvre.

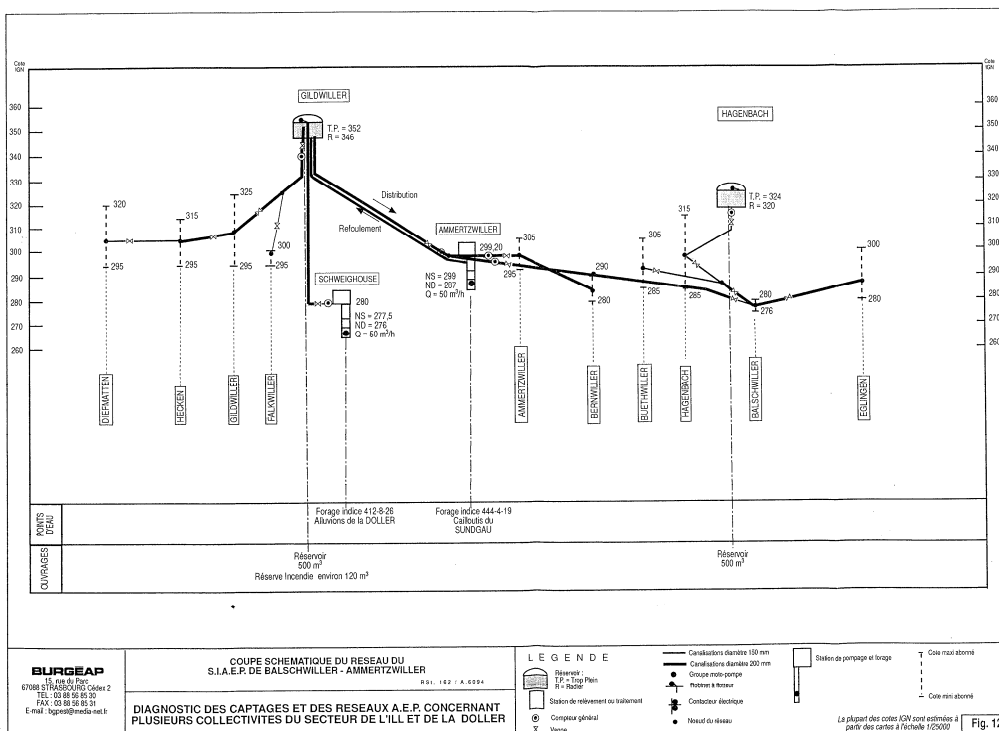
### ***b) Les ouvrages de stockage***

Réservoir de Gildwiller le Mont : capacité de 600 m<sup>3</sup> – mis en service en 1959  
 Réservoir de Hagenbach : capacité de 400 m<sup>3</sup> – mis en service en 1967

### c) Plan simplifié du réseau



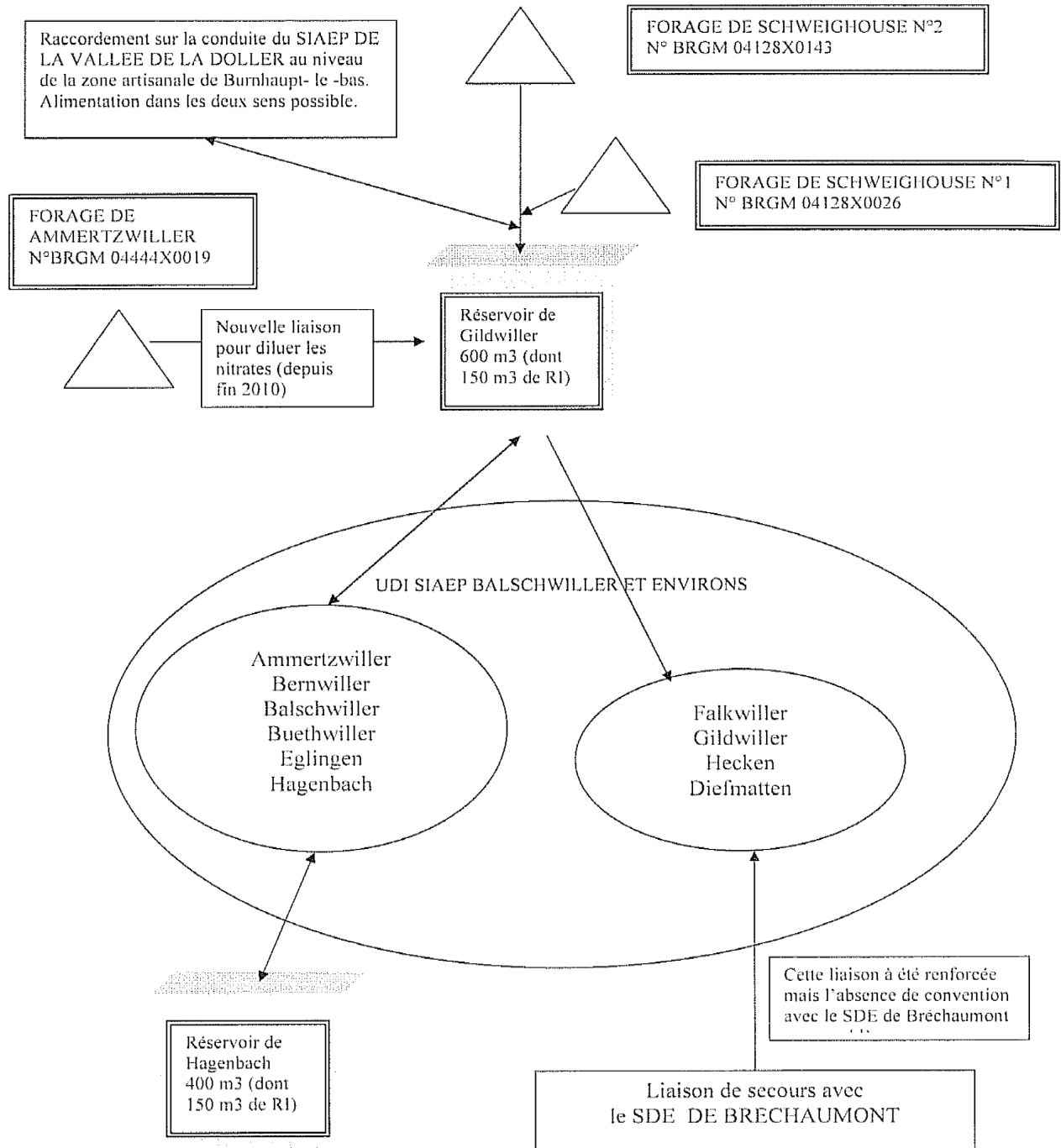
### d) Coupe schématique du réseau



## e) Schéma d'alimentation en eau du SIAEP

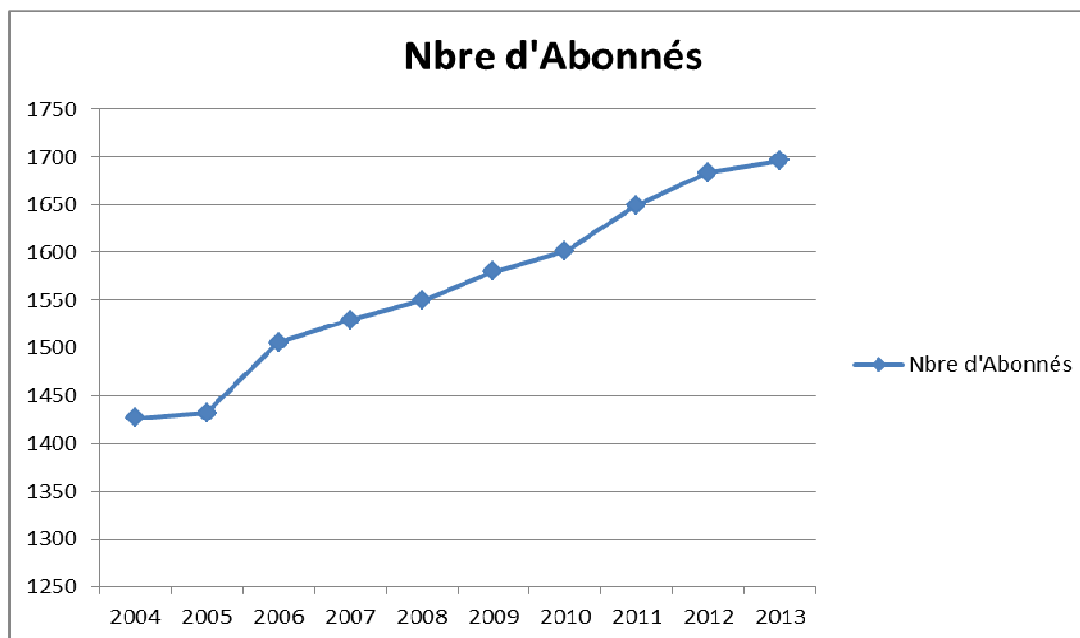
Visite JM du 18/10/11

### SCHEMA D'ALIMENTATION EN EAU DU SYNDICAT AMMERTZWILLER - BALSCHWILLER ET ENVIRONS (UGE N° 504)



## f) Les Abonnés

Le Syndicat d'Ammertwiller Balschwiller et environs regroupe 10 communes soit une population de 4468 habitants et 1696 abonnés.



## g) Caractéristiques du réseau

Le SIAEP fournit en eau ses abonnés par 55 km de réseau de canalisations en fonte sur domaine public. 50 % du réseau de distribution date de la création du Syndicat (début des années 1960).

## h) Caractéristiques des branchements

Commune	Nbre abonnés	Compteur extérieur				TOTAL	Pourcentage
		Cahors	Bornéo	regard			
<b>Ammertwiller</b>	149	54	10	3	<b>67</b>	<b>45%</b>	
<b>Balschwiller</b>	296	47	77	25	<b>149</b>	<b>50%</b>	
<b>Bernwiller</b>	251	51	34	14	<b>99</b>	<b>39%</b>	
<b>Buethwiller</b>	102	20	2	1	<b>23</b>	<b>23%</b>	
<b>Diefmatten</b>	111	21	55	1	<b>77</b>	<b>69%</b>	
<b>Eglingen</b>	139	37	35	6	<b>78</b>	<b>56%</b>	
<b>Falkwiller</b>	82	21	8	4	<b>33</b>	<b>40%</b>	
<b>Gildwiller</b>	123	17	23	4	<b>44</b>	<b>36%</b>	
<b>Hagenbach</b>	266	50	17	16	<b>83</b>	<b>31%</b>	
<b>Hecken</b>	177	33	38	13	<b>84</b>	<b>47%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1696</b>	<b>351</b>	<b>299</b>	<b>87</b>	<b>737</b>	<b>43%</b>	



## i) Volumes produits

En 2013 un volume de 241 375 m<sup>3</sup> a été pompé et se répartit de la façon suivante :

Ammertzwiller	211 951 m <sup>3</sup>	(88 %)
Schweighouse	29 424 m <sup>3</sup>	(12 %)
Total	241 375 m <sup>3</sup>	

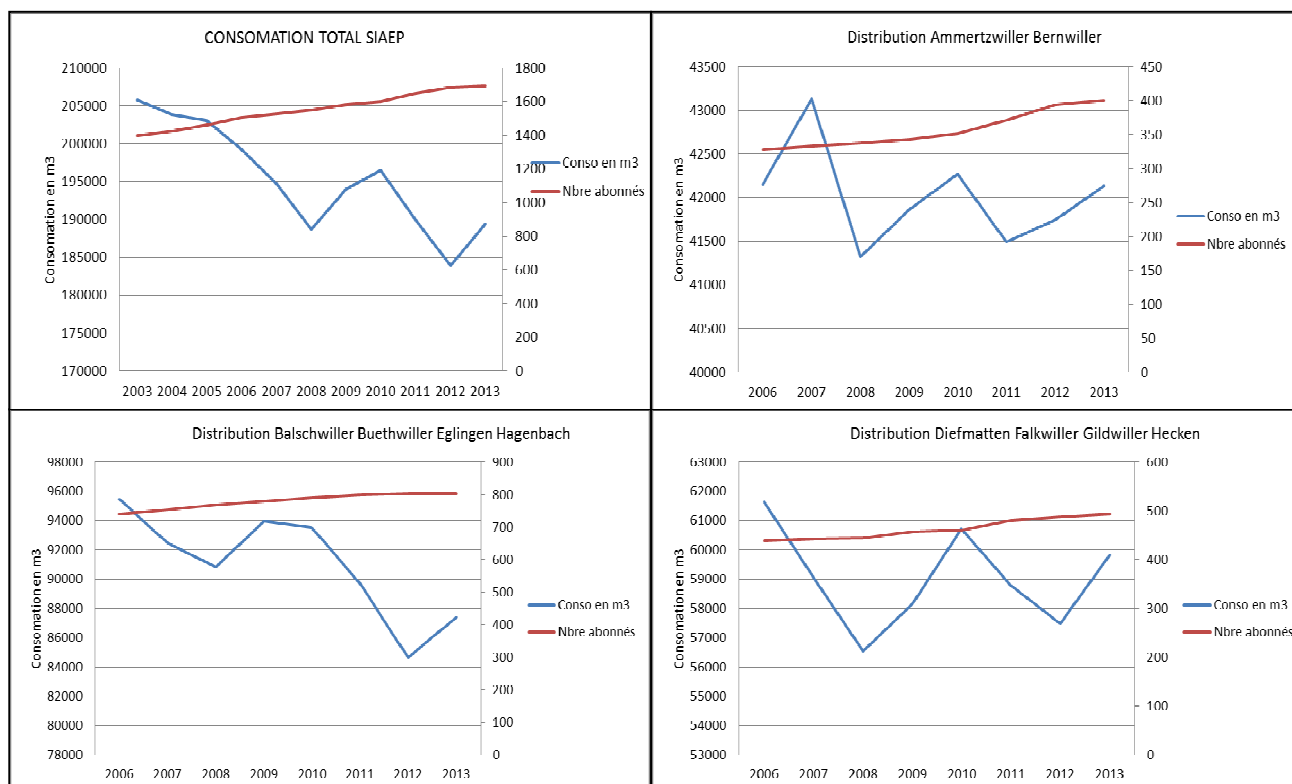
## j) Volumes distribués

En 2013, un volume de 189 369 m<sup>3</sup> a été facturé et se répartit de la façon suivante :

	Volume facturé en m <sup>3</sup>		
	2011	2012	2013
Ammertzwiller	16 604	15 974	17 489
Balschwiller	35 539	32 321	33 432
Bernwiller	24 887	25 808	24 642
Buethwiller	10 662	10 812	10 322
Diefmatten	14 986	15 627	14 415
Eglingen	14 828	13 621	15 747
Falkwiller	8 926	9 004	9 034
Gildwiller	13 378	11 800	13 152
Hagenbach	28 694	27 888	27 914
Hecken	21 485	21 063	23 222
<b>Total</b>	<b>189 989</b>	<b>183 918</b>	<b>189 369</b>

Soit une hausse de vente d'eau de 3% par rapport à l'année 2012.

## k) Evolution de la distribution

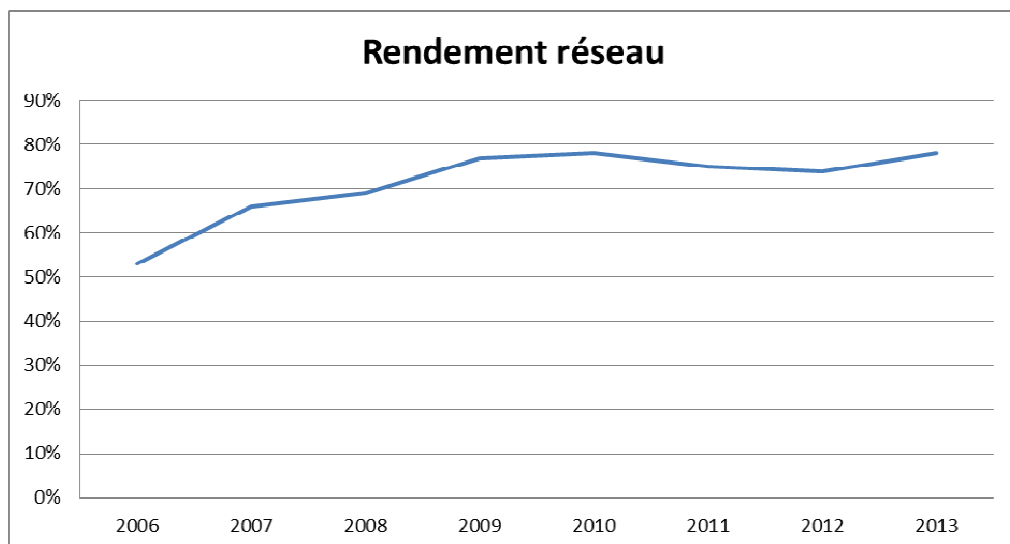


### ***l) Indice linéaire de pertes en réseau***

2.59 m<sup>3</sup>/km/jour

### ***m) Evolution du rendement***

Au courant de l'exercice 2013, 241 375 m<sup>3</sup> d'eau ont été pompés pour un volume de 189 369 m<sup>3</sup> effectivement facturés, soit un rendement de 78 %.



### ***n) Rendement par secteur de distribution***

Année	Ammertzwiler Bernwiller	Balschwiller	Buethwiller	Eglingen	Hagenbach	Gildwiller Falk. Heck. Dief.
2011	83%	66%	86%	80%	64%	86%
2012	82%	65%	85%	82%	64%	82%
2013	80%	64%	79%	95%	82%	89%

### ***o) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale***

Existence et mise à jour des plans	Points
Inventaire des réseaux (matériaux diamètres)	15
Inventaire des réseaux (période de pose)	14
Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, PI)	12
Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10
Localisation des branchements	10
Branchement : caractéristiques, référence, date de pose des compteurs	10
Document identifiant les secteurs réalisés en recherche de perte d'eau	10
Localisation des interventions sur le réseau (réparations, renouvellement)	0
Programme pluriannuel de renouvellement	10
Modélisation des réseaux	0
<b>TOTAL</b>	<b>101 points</b>

### III) Qualité de l'eau

#### a) Puits de Schweighouse :

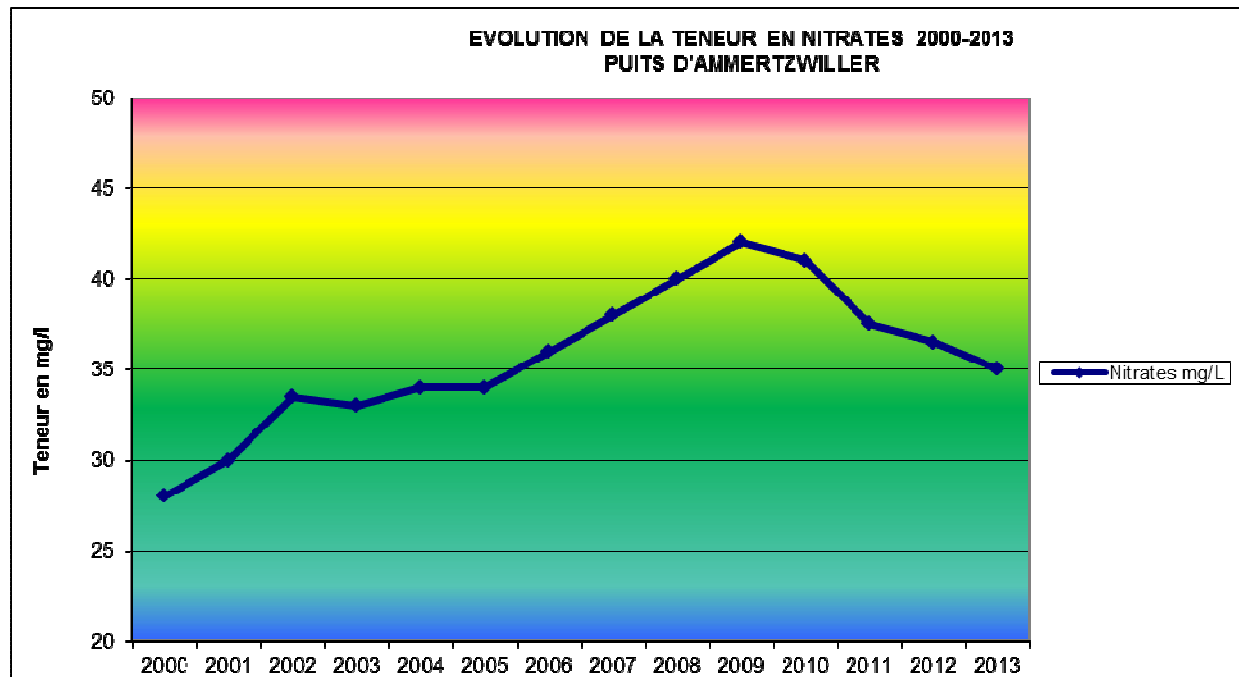
Eau brute, très légèrement acide, douce et faiblement minéralisée dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine.

#### b) Puits d'Ammertzwiler :

Eau brute, neutre, de dureté et de minéralisation moyennes dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine.

Nous restons attentifs aux teneurs en nitrates au puits d'Ammertzwiler.

Tous les 3 mois, des analyses d'auto contrôle sont effectuées afin de suivre au mieux leurs évolutions.



## Qualité de l'eau du robinet



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires, les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur [www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr) rubrique **vosre santé / votre environnement / eau potable**

Agence Régionale de Santé d'Alsace  
Cité Administrative Gaujot  
14 rue du Maréchal Juin  
F-67084 Strasbourg  
[www.ars.alsace.sante.fr](http://www.ars.alsace.sante.fr)

ars-alsace-sante-  
environnement@ars.sante.fr  
+33 (0) 3 88 76 79 86 (Bas-Rhin)  
+33 (0) 3 49 49 50 41 (Haut-Rhin)

Crédit photo : fotolia.com

### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET – Année 2013 S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER

#### ORIGINE DE L'EAU

Le S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER (4195 habitants)<sup>(1)</sup> est alimenté en eau par trois forages et un appoint du S.I.A.E.P. de BRECHAUMONT et environs. Les ressources du S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER ont été déclarées d'utilité publique le 01/04/1977 et le 02/04/2009 et disposent de périmètres de protection. L'eau est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2009

#### QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

16 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

##### BACTERIOLOGIE

*Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.*

- 16 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

##### DURETE, PH

*Référence de qualité : pH 6,5 à 9*

- Dureté : 20,9°f (degré français)
- pH : 6,9

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné plusieurs heures dans les conduites, mais de procéder à un écoulement préalable.

##### NITRATES

*Limite de qualité : 50 mg/l*

- Teneur moyenne : 30,1 mg/l
- Teneur maximale : 34,0 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

##### CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

*Références de qualité*

- Teneur moyenne en chlorures : 31,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 9,8 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

*Chlorures : 250 mg/l  
Sodium : 200 mg/l  
Fluor : 1,5 mg/l*

##### PESTICIDES

*Limite de qualité : 0,1 µg/l*

Certains pesticides recherchés ont été détectés à des teneurs inférieures à la limite de qualité.

##### MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

*Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.*

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

#### CONCLUSION SANITAIRE

En 2013, l'eau produite et distribuée par le S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER est conforme aux limites de qualité bactériologique et physico-chimique en vigueur.



## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérogène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

## AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

### c) **Branchements en plomb**

Suite au décret du 4 novembre 2002, une étude a été menée par I R H de Nambenheim. Son rapport a été remis au SIAEP le 19/01/2005. Aucune conduite en plomb n'a été répertoriée, le risque d'avoir des teneurs en plomb non conformes au robinet de l'usager semble donc limité au domaine privé.

### d) **Eau distribuée :**

L'eau du SIAEP d'Ammertwiller Balschwiller & environs est distribuée sans traitement.

- 16 prélèvements d'eau ont été réalisés. L'eau produite et distribuée est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.
- 0 analyse non conforme aux limites de qualité réglementaires
- Taux de conformité : 100%

### e) **Indice d'avancement de la protection de la ressource**

#### UGE : 0504 S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILL

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILL  
Adr : MAIRIE  
2 RUE DE L'ECOLE  
68210 AMMERTZWILLER

#### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau au 01/01/2012 (P 108.3)

Cote nationale	Nom du captage	Débit	Parti repris (0/100)	St. (N/TE)	Debut Date	Age géologique Date	Récev. Date	D'UQ Date	Indice
068000553	FORAGE SYNDICAL	192	0	TE		03/07/1975		01/04/1977	00%
068002103	FORAGE DE SCHWEIGHOUSE N°1	192	N	TE	23/09/2003	20/11/2005	17/06/2008	02/04/2009	60%
068003387	FORAGE DE SCHWEIGHOUSE N°2	192	N	TE	23/09/2003	20/11/2005	17/06/2008	02/04/2009	60%
Indice consolidé /UGE									66,7 %

## IV) Le prix de l'eau

### a) *Détail du prix de l'eau*

Pour l'ensemble des abonnés, le prix de l'eau était en 2013 de 1.55 €HT/m<sup>3</sup> (délibération du Comité Directeur du 19/02/2013).

Au prix de l'eau se rajoute :

- Une location de compteur à 10,- €HT par semestre soit 20,- €HT par an, (délibération du Comité Directeur du 10/03/2009).
- Une part fixe par logement, par activité ou par prise d'eau pour entretien et renouvellement de réseau de 25 € HT par semestre soit 50,- €HT par an (délibération du Comité Directeur du 28/02/2012).
- La taxe antipollution qui est de 0.42 € HT/m<sup>3</sup> (prélevée par l'agence de l'eau).
- La redevance pour prélèvement en eau souterraine que l'Agence de l'Eau nous facture (volume d'eau prélevé dans la nappe) qui est de 0.07 €HT/m<sup>3</sup>.

LA TVA au taux de 5.5% s'applique sur le prix de l'eau, la location du compteur et à toutes les taxes.

Produit de la vente d'eau pour l'année 2013 : 289 407.47 €

### b) *Récapitulatif du prix de l'eau*

nature du poste	Année 2011 Pour 120 m <sup>3</sup>	Année 2012 pour 120 m <sup>3</sup>	Année 2013 pour 120 m <sup>3</sup>	Variation en % entre 2012 et 2013
Abonnement annuel	20,00	20,00	20,00	0%
Prix m <sup>3</sup> d'eau	183,60	183,60	186,00	1,3%
Entretien renouvellement réseau	30,00	50,00	50,00	0%
Red prélèvement eau souterraine	8,40	8,40	8,40	0%
taxe antipollution	51,84	51,84	50,40	-2,8%
TVA 5,5%	16,16	17,26	17,31	0,3%
Total 120 m <sup>3</sup> €TTC	310,00	331,10	332,11	0,3%

Prix moyen de l'eau pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> : 2.77 €TTC/m<sup>3</sup>

### c) Facture type semestrielle de 60 m<sup>3</sup>

**S.I.A.E.P. Ammertzwiller - Balschwiller**  
 2 rue de l'école  
 68210 AMMERTZWILLER  
 Tél : 03 89 25 34 09 Fax 03 89 25 92 41  
 siaep.ammertzwiller@wanadoo.fr

**Facture**  
 N° 2013-104-001738    Le 17/09/2013

**DELAI DE REGLEMENT**  
 Jusqu'au : 25/10/2013

\*\*\*\*\*FACTURE EAU\*\*\*\*\*

TRESORERIE DE DANNEMARIE  
 35, rue de Bâle  
 68210 DANNEMARIE  
 Tél 03 89 25 00 51

n° TVA intracommunautaire  
 FR 1727680039800014

**COMMUNES ADHERENTES AU  
 SIAEP AMMERTZWILLER BALSCHWILLER**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.  
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : frapatamm					Période facturée : du 13/03/2013 au 25/09/2013	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Conso. (m3)	Date relevé	Adresse
		804	864	60		

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
PRIX M3	60	1,55000	93,00	5,50	5,12	98,12
Location de Compteur	1	10,00000	10,00	5,50	0,55	10,55
Ent. renouvellement réseaux	1	25,00000	25,00	5,50	1,38	26,38
			<b>128,00</b>		<b>7,05</b>	<b>135,05</b>
Redevance Pollution de l'eau	60	0,42000	25,20	5,50	1,39	26,59
Red prélèvement eau souterrain	60	0,07000	4,20	5,50	0,23	4,43
<b>Organismes Publics</b>			<b>29,40</b>		<b>1,62</b>	<b>31,02</b>
<b>TOTAL</b>			<b>157,40</b>		<b>8,67</b>	<b>166,07</b>

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	1	157,40	5,50	8,67
<b>Total TVA :</b>				<b>8,67</b>

**NET A PAYER : 166,07 euros**

Vous trouverez ci-joint la fiche (recto-verso) sur la qualité de l'eau du robinet - Année 2013.

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

REFERENCES

Facture EAU SIAEP AMMERTZWILLER BALSCHWILLER - MODALITES DE PAIEMENT

- En espèces à la Trésorerie de Dannemarie - 35, Rue de Bâle 68210 Dannemarie
- Virement bancaire BANQUE DE FRANCE RIB 30001 00581 E6870000000 08  
 IBAN FR25 3000 1005 81E6 8700 0000 008
- Chèque Bancaire : Libellé au nom du "Trésor Public" et adressé à la Trésorerie de Dannemarie - 35, Rue de Bâle - 68210 DANNEMARIE

Coll : 98 Nat : 01 Clé1 : 8 Clé2 : V  
 Numéro ..... : 2013-104-001738  
 Echéance ..... : 25/10/2013  
**NET A PAYER .. : 166,07 euros**



## **d) *Taxe et frais annexes***

### **1) Taxe de branchement**

La taxe de branchement demandée pour tout logement neuf ou rénové, hangar agricole, atelier commercial ou artisanal est de 478.40,- € TTC suite à la délibération du Comité Directeur du 17/03/2011.

### **2) Participation aux frais de gestion :**

Le montant perçu pour la participation aux frais de gestion (15 %) s'élève à : 12 400.93 € HT

## **V) Investissements réalisés par le SIAEP en 2013**

### Renouvellement de réseaux et mise en place de bornes de comptage

- 9 bornes de comptage ont été posées suite à des ruptures de canalisation ou reprise de branchements particuliers : 12 636 € HT.

### Renouvellement de 100ml DN150 entre balschwiller et Eglingen

Coût total de l'opération : 14 000 €HT

### Renouvellement rue du 27 novembre et rue de Mulhouse à Balschwiller

- Pose de 1 500 ml de conduite principale
- Reprise de 82 branchements
- Pose de 7 poteaux d'incendie

Coût total de l'opération : 333 000 €HT

### Mise en place d'une vanne de sectionnement à Gildwiller

Coût total de l'opération : 1 470 €HT

### Achat terrains :

- Achat de 40 ares de terrains dans la zone du périmètre rapproché des puits de Schweighouse.

Coût total de l'opération : 4 366.70 €HT

### Divers

- Des compteurs ont été achetés pour 2 390.30 € HT

## VI) Suivi de travaux réalisés par le SIAEP

### Branchements neufs :

14 bornes de comptage pour nouveaux branchements ont été posées : 25 854 € HT

### Balschwiller : reprise de branchements

Reprise de 2 branchements et extension rue des jardins à Balschwiller : 15 003 € HT

### Hagenbach : lotissement au cœur des champs

Viabilisation en eau potable de 11 parcelles dans le lotissement « au cœur des champs » plus 7 parcelles rue du Traineau

### Bornes de comptage renversées ou endommagées :

2 bornes de comptage ont été remplacées suite à des dégradations.

## VII) Les dettes du Syndicat

Au 31 décembre 2013, la dette du Syndicat Intercommunal était nulle.

## VIII) Travaux d'entretien en 2013

17 interventions sur le réseau pour fuites :

Inventaire des fuites réparées en 2013

Communes	Réseau principal	Branchements particuliers	Poteaux D'incendie
Ammertzwiler	1	1	
Balschwiller	2		
Bernwiller	1		2
Buethwiller			
Diefmatten		2	
Eglingen			
Falkwiller	1		
Gildwiller	1		
Hagenbach	3	3	
Hecken			
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>2</b>

Coût moyen d'une réparation de fuite sur réseau principal : 942- € HT

Coût moyen d'une réparation de fuite sur branchement particulier : 2 320- € HT

Coût moyen d'une réparation de fuite sur PI : 3 194- € HT

## IX) Bilan d'exploitation

### a) Dépenses d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Montants € HT
Charges de personnel	79 301 €
Analyses d'eau	1 144 €
Electricité	8 040 €
Redevances SMBM	3 528 €
Taxes	91 886 €
Entretien courant	26 726 €
Charges à caractère général	12 288 €
Autres charges de gestion courante	31 627 €

### b) Recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation	Montants € HT
Vente d'eau	289 407 €
Taxes	93 475 €
Location de compteurs	34 150 €
Participation entretien réseau	93 850 €
Autres prestations de service	12 400 €

## X) Prévisions investissements et travaux

- Renouvellement de branchements dans les différentes communes au fur et à mesure des besoins.
- Changement de robinets vannes dans les différentes communes au fur et à mesure des besoins.

## **Programme pluriannuel de renouvellement du réseau :**

### **➤ Année 2014**

- ✓ Renouvellement de 500 ml de conduite principale + reprise de branchements rue de Cernay à Hagenbach  
Coût prévisionnel 105 000,00 €
- ✓ Renouvellement de 570 ml de conduite principale rue principale à Buethwiller + reprise de branchements  
Coût prévisionnel 120 000,00 €
- ✓ Renouvellement de 400 ml de conduite principale + reprise de branchements rue des Vosges à Balschwiller  
Coût prévisionnel 90 000,00 €
- ✓ Renouvellement de 800 ml de conduite principale + reprise de branchements rue de Delle à Hagenbach  
Coût prévisionnel 200 000,00 €
- ✓ Maillage avec SIAEP Vallée de la Doller (Diefmatten – Soppe le bas)  
Coût prévisionnel 380 000,00 €

### **➤ Année 2015**

- ✓ Réfection du réservoir de Gildwiller  
Coût prévisionnel 200 000,00 €

### **➤ Année 2016 et au-delà**

- ✓ Renouvellement de conduite principale entre Hecken et Diefmatten
- ✓ Renouvellement de conduite principale entre Balschwiller et Eglingen
- ✓ Renouvellement de conduite principale + reprise de branchements rue de Mulhouse à Ammertzwiler
- ✓ Renouvellement de conduite principale + reprise de branchements rue de Hecken à Diefmatten
- ✓ Réfection du réservoir de Hagenbach

Ce rapport a été établi par le Président du SIAEP d'Ammertzwiler Balschwiller et environs, présenté dans les grandes lignes au Comité Directeur du 22 avril 2014 adressé à M. le Sous-Préfet d'Altkirch, aux maires de 10 communes adhérentes ainsi qu'à l'Agence Rhin Meuse.

Ammertzwiler, le 24 avril 2014

# ANNEXES : note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité  
du service public de l'eau et de l'assainissement  
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)  
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



L'article 163 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'investissement.

Édition 2014  
CHIFFRES 2013

## L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, le niveau moyen du prix de l'eau en France était de 3,90 € TTC/m<sup>3</sup> et de 3,60 € TTC/m<sup>3</sup> dans le bassin Rhin-Meuse (estimation AERM 2013 d'après SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

### COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

- Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égoût s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

- Une autre **redevance, dite « de prélèvement »** est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

- Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

- Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le **conseil d'administration** de l'agence de l'eau et le **comité de bassin** (dans la limite d'un plafond défini par la Loi) **où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2013 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.  
En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 176,79 millions d'euros dont 153,52 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

**Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2013 ?** (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



## A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### Interventions / aides

**Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2013 ?** (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



## EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

### DÉPOLLUER LES EAUX

**180 stations d'épuration** construites pour **450 000 équivalents-habitants** au cours des six dernières années ont bénéficié d'aides de l'agence de l'eau. **Toutes les communes de plus de 2 000 habitants** ont mis en place des **ouvrages d'épuration** des eaux usées domestiques en **conformité** avec les normes européennes. **340 installations d'assainissement non collectif** ont été réhabilitées avec le soutien de l'agence de l'eau, en 2013.



### RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES

#### Cours d'eau et milieux aquatiques

En 2013, quelque 300 dossiers en faveur de la protection des cours d'eau et des milieux aquatiques ont été soutenus par l'agence de l'eau. 280 kilomètres supplémentaires de cours d'eau ont été ainsi protégés.

Des études ont été engagées sur plus de 1 400 kilomètres de cours d'eau. Elles se déclineront à moyen terme en démarches opérationnelles favorables pour l'atteinte du bon état des eaux.

17 ouvrages (étangs, seuils, barrages) ont été supprimés et 8 autres équipés de passes à poissons. Ces opérations facilitent la migration de poissons et favorisent le développement de la biodiversité.

*En Meurthe-et-Moselle, le syndicat d'aménagement du Longeau a remis en communication d'anciens méandres du cours d'eau. Il s'agit de la première opération de cette ampleur sur le bassin Rhin-Meuse. À l'issue de ce programme, le Longeau retrouvera un fonctionnement hydraulique et écologique plus équilibré.*

### POUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

#### Captages prioritaires, des plans d'actions validés

L'année 2013 a permis une progression importante de la mise en œuvre de programmes de protection des 54 captages prioritaires "Grenelle". 34 ont déjà été validés.

*La société Sica Est Ali bio fabrique des aliments biologiques pour bétail à Roville-devant-Bayon (54). Elle s'est engagée à faire en sorte que 700 hectares nécessaires à la production des aliments biologiques soient situés sur des zones à enjeu eau (captages prioritaires). Cette démarche est soutenue par l'agence de l'eau.*

### POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

Au titre des actions de solidarité internationale, **36 projets** et **500 000 personnes** bénéficiaires d'aides de l'agence de l'eau pour des projets d'accès à l'alimentation en eau potable et l'assainissement dans les pays en voie de développement (Madagascar, Haïti, Asie du Sud-Est...).



Les 7 bassins hydrographiques  
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

## le bassin Rhin-Meuse



**Agence de l'eau Rhin-Meuse**  
Rozérieulles - BP 30019  
57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85  
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité  
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :  
[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

**l'agence de l'eau  
Rhin-Meuse**

**La carte d'identité  
du bassin Rhin-Meuse**

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km<sup>2</sup> (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km<sup>2</sup>.

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

2 districts hydrographiques internationaux : le district Rhin (9 pays concernés) et le district Meuse (4 pays concernés).

Le bassin s'étend sur 32 000 km<sup>2</sup> (5% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants sur 3 régions, 8 départements et 3 277 communes.

Création et réalisation : Département communication externe/documentation (AZT/M)  
© février 2014, Agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : Agence de l'eau Rhin-Meuse - lacolob



CONNAÎTRE LES RESSOURCES EN EAU  
ET LES MILIEUX AQUATIQUES

### La qualité des cours d'eau de France métropolitaine

➔ sur **SMARTPHONE**

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des cours d'eau peuvent être consultées depuis le bord de l'eau grâce à l'application "qualité rivière".

L'application "qualité rivière" est disponible gratuitement sur AppStore et Android Market.



Le 16 décembre 1964, la loi "relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution" créait, par ses articles 13 et 14, les comités de bassin et les agences de l'eau



[www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)